

Demande déposée le 08/04/2024	
Par :	Monsieur THIOLIERE NICOLAS
Demeurant à :	21 RUE DU LOT 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	21 RUE DU LOT 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AK 458
Nature des Travaux :	Pose de 7 panneaux photovoltaïques

N° DP 063 214 24 G0052

**Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE**

Vu la déclaration préalable présentée le 08/04/2024 par Monsieur THIOLIERE NICOLAS.

Vu l'objet de la déclaration :

- pour une pose de 7 panneaux photovoltaïques sur toiture ;
- sur un terrain situé 21 RUE DU LOT à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, et notamment le règlement de la zone Ug,

Vu l'affichage en mairie, le 15/04/2024 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Vu les pièces complémentaires en date du 16/04/2024,

**ARRETE**

**Article 1** : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 18/4/2024

Le maire,

*par délégation*  
*Pham*  
L'Adjoint au Maire,  
Catherine PHAM (P-de-D)



**NOTA BENE** : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*